

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 11 MARS 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 183/14  
Nos réf. : 2014-000928  
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales  
Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer des Pyrénées Orientales

2, rue Jean Richepin - BP 50909  
66020 PERPIGNAN Cedex

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de création d'un système agrivoltaïque expérimental sur la commune de Tresserre (66) déposé  
par SPES Tresserre SUN'R.**

Par courrier reçu le 07/01/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier projet de création d'un système agrivoltaïque expérimental sur la commune de Tresserre (66) déposé par SPES Tresserre SUN'R.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Philippe MONARD

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02